

# **THORIGNY EXPÉRIMENTE L'EXTINCTION TOTALE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

À compter du lundi 7 novembre, l'éclairage public des rues de Thorigny-sur-Marne sera intégralement éteint entre minuit et 5 heures du matin.

Le contexte de crise de l'énergie en Europe et dans le monde nécessite un engagement de chacun. La collectivité répond donc présente, en agissant sur une dépense qui représente une part significative de la consommation d'électricité.

## **Un plan général prévu pour le printemps**

Cette expérimentation n'est cependant pas une fin en soi. En effet, la Ville prépare pour le début d'année 2023 un plan général pérenne d'éclairage public comportant les orientations suivantes :

- achèvement du programme de remplacement des équipements obsolètes
- mise en place de zones d'extinction totale la nuit
- mise en place de zones avec réductions de puissances, extinctions partielles

« Il était nécessaire de participer à l'effort national de limitation des consommations d'électricité en agissant maintenant sur l'éclairage public. Mais, à moyen terme, nous voulons agir de manière pérenne en éteignant là où c'est opportun de le faire, et en éclairant seulement là où c'est nécessaire, et avec le niveau de lumière le plus pertinent ! », déclare Manuel Da Silva, Maire.

Selon Ademe, (l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'éclairage public représente 41 % de l'énergie consommée par les collectivités territoriales et 37 % de leur facture d'électricité. La mise en place de l'extinction de l'éclairage public permet aux villes qui l'ont adoptée de réduire considérablement leur consommation d'énergie et par conséquent leur facture d'électricité.

Ce dispositif est donc un moyen pour les communes de lutter contre le gaspillage énergétique et de réaliser des économies. Cette initiative aurait par exemple permis à la ville de Saumur de diminuer sa facture totale d'électricité de 30 % et sa consommation d'électricité de 45 % (source : ANPCEN).

Cette interruption permet également de protéger la biodiversité et diminuer l'impact sur celle-ci. En effet, l'éclairage nocturne perturbe les écosystèmes en bouleversant la fréquence jour/nuit. La lumière artificielle provoquée par l'éclairage public est responsable d'une partie importante de la pollution lumineuse. Elle affecte notamment le bien être des habitants et a un réel impact sur leur santé en perturbant leur horloge biologique et leur sommeil.

Elle masque aussi l'accès au ciel et la contemplation des étoiles, supprimer l'éclairage c'est favoriser la conservation du ciel.

## **Et la sécurité ?**

Aucune étude ou retour d'expérience n'ont permis d'étayer une hausse de l'insécurité (délinquance de rue ou cambriolages par exemple). Quant à la sécurité routière, là aussi, l'absence d'éclairage à des heures où le trafic est nul ou très réduit ne pose généralement pas problème.

À télécharger

Fichier

[L'arrêté du Maire 1.94 Mo](#)

Publié le 07 novembre 2022